

**CONDITIONS GENERALES D'UN ENVOI
D'UNE LETTRE RECOMMANDEE
ELCTRONIQUE QUALIFIE (VERSION : 1 ;
OID : 1.3.6.1.4.1.48620.83.2.1.3.2)**

Date d'entrée en vigueur : 27/10/2025

1. PREAMBULE

be ys Trusted Solutions Luxembourg SA (ci-après, le Prestataire) a conçu et propose un service d'Envoi de Lettres Recommandées Electroniques (LRE) qualifié appelé « Service PostMi ».

Ce Service, permet aux Destinataires de recevoir et d'accepter des LRE qui ont une valeur juridique conforme aux dispositions du Règlement (UE) 910/2014 en ce qui concerne l'établissement du cadre européen relatif à une identité numérique, modifié par Règlement (UE) 2024/1183 du Parlement Européen et du Conseil du 11 avril 2024 ci-après nommé « Règlement eIDAS » ou tout nouveau texte applicable qui viendrait remplacer ces textes.

Après avoir pris connaissance de toutes les informations nécessaires à l'utilisation du Service, l'Expéditeur a souhaité bénéficier dudit Service, et ce, conformément aux conditions suivantes.

2. DECLARATION DES PRATIQUES

Le Prestataire opère conformément aux exigences de sécurité, de vérification d'identité et opérationnelles détaillées dans sa Déclaration des pratiques. Ce document définit les mesures techniques et organisationnelles précises mises en œuvre par le Prestataire pour satisfaire aux exigences réglementaires applicables.

La version actuelle de la Déclaration des pratiques (OID : 1.3.6.1.4.1.48620.83.1.1.3.2) est disponible en consultation publique et accessible à l'adresse suivante : www.kipmi.com.

3. DEFINITIONS

Adresse Email : courriel au nom de l'Expéditeur ou/et du Destinataire, correspondant à un compte de messagerie dont il est titulaire.

Contremarque de temps : donnée signée qui lie une représentation d'une donnée à un temps particulier, exprimée en heure UTC, établissant ainsi la preuve que la donnée existait à cet instant-là.

Destinataire : personne physique ou morale désignée qui reçoit une LRE.

Données à caractère personnel : données transmises par l'Expéditeur en vue de leur traitement dans le cadre de l'utilisation du Service.

Expéditeur : personne physique ou morale, client du Service et désignant celui qui envoie une LRE.

Lettre Recommandée Electronique ou (ci-après appelée « LRE ») : Courriel établi électroniquement, conformément aux exigences du règlement eIDAS, de l'article 34 de la Loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique modifiée par la Loi du 17 juillet 2020.

Notification de réception : Courriel envoyé à l'Expéditeur et au Destinataire contenant confirmation que la LRE a été acceptée par le Destinataire.

Plateforme : portail de services proposé par le Prestataire ou un Tiers avec l'accord du Prestataire régi par des CGU propres sans exclusion des présentes.

Plis non distribués ou (ci-après appelé « PND ») : courrier qui n'a pas pu être remis au Destinataire. Un motif est alors renseigné (adresse erronée, adresse incomplète, destinataire inconnu, destinataire n'habite plus à l'adresse, etc.).

Procédé d'horodatage : mécanisme associant une représentation d'une donnée à un temps particulier et attestant de l'existence de la représentation de cette donnée à cet instant au moyen d'une contremarque.

La date et l'heure d'envoi, de réception et toute modification des données sont indiquées par un horodatage électronique qualifié.

Notification de dépôt : Courriel envoyé à l'Expéditeur contenant confirmation que la LRE a été envoyée.

Service PostMi ou Service : service mis à disposition par le Prestataire pour l'envoi d'une LRE.

Utilisateur : personne physique ou morale utilisant le service LRE pour l'envoi (Expéditeur) et/ou la réception d'une LRE (Destinataire).

4. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) décrivent les modalités d'envoi d'une LRE et les droits et obligations des parties.

5. CONSENTEMENT A LA RECEPTION D'UNE LRE

L'Expéditeur particulier consent par l'utilisation du Service et l'acceptation des présentes CGU à recevoir des LRE provenant de tout Expéditeur

utilisateur du Service d'expédition d'une LRE proposé par le Prestataire.

6. MANDAT

Conformément à la Règlementation en vigueur, l'Expéditeur doit recueillir l'accord préalable du Destinataire particulier à recevoir une LRE. Ainsi, l'Expéditeur donne au Prestataire, qui l'accepte, mandat pour recueillir en son nom le consentement de tout particulier Destinataire d'une LRE qu'il aura envoyée.

7. ENVOI D'UNE LRE

7.1. Identification de l'Expéditeur

L'Expéditeur étant un client du Prestataire, son identité est préalablement vérifiée lors de sa souscription au Service au travers d'un processus garantissant son identification avec un degré de confiance élevé. L'Expéditeur, s'il est une personne morale, est ensuite tenu de procéder, par ses soins, à l'habilitation de son personnel pouvant utiliser le Service.

Dans le cas où l'Expéditeur est une personne physique, l'identification se formalise à travers une vérification d'identité à distance.

Lorsque l'Expéditeur est une personne morale le Prestataire vérifie les points suivants :

- La personne morale existe et sa constitution peut être vérifiée auprès des sources faisant autorité pour les personnes morales établies au Luxembourg ou hors du Luxembourg ;
- Ces mêmes sources permettent d'identifier le ou les représentants légaux de la personne morale ;
- Le ou l'un des représentants légaux procède à la vérification de son identité auprès du Prestataire en présentiel ou à travers une vérification d'identité à distance.

Si le représentant légal a délégué son pouvoir à un tierce personne physique il sera demandé à l'Expéditeur de fournir un mandat signé par le représentant légal. L'Utilisateur mandataire procèdera ensuite lui-même à la vérification d'identité à distance avant de pouvoir accepter la LRE.

À l'issue de l'identification prévue dans ce paragraphe, un compte est créé pour l'Expéditeur. Ce compte permettra à l'Expéditeur d'envoyer des LRE futures sans nécessiter de réidentification.

7.2. Identification du Destinataire

L'identité du Destinataire est vérifiée au travers d'un processus garantissant son identification à un niveau de garantie substantiel.

Dans le cas où le Destinataire est une personne physique l'identification se formalise à travers une vérification d'identité à distance.

Lorsque le Destinataire est une personne morale le Prestataire vérifie les points suivants :

- La personne morale existe et sa constitution peut être vérifiée auprès des sources faisant autorité pour les personnes morales établies au Luxembourg ou hors du Luxembourg ;
- Ces mêmes sources permettent d'identifier le ou les représentants légaux de la personne morale ;
- Le ou l'un des représentants légaux procède à la vérification de son identité auprès du Prestataire à travers une vérification d'identité à distance.

Si le représentant légal a délégué son pouvoir à un tierce personne physique il sera demandé au Destinataire de fournir un mandat signé par le représentant légal. L'Utilisateur mandataire procèdera ensuite lui-même à la vérification d'identité à distance avant de pouvoir accepter la LRE.

Lorsque le Destinataire est une personne morale, il garantit et déclare que toute personne recevant un courrier électronique recommandé en son nom demeure dûment autorisée à le faire après l'identification initiale, et ce jusqu'à notification contraire. Le Destinataire s'engage en outre à informer sans délai le Prestataire par écrit, à l'adresse électronique spécifiée au point 10 ci-dessous, de toute révocation, cessation ou retrait des pouvoirs de cette personne. Jusqu'à réception d'une telle notification, toute remise effectuée à la personne précédemment autorisée sera réputée valable et contraignante pour le Destinataire.

À l'issue de l'identification prévue dans ce paragraphe, un compte est créé pour le Destinataire. Ce compte permettra au Destinataire de lever des LRE futures sans nécessiter de réidentification.

7.3. Procédure d'envoi par l'Expéditeur

Pour envoyer une LRE, l'Expéditeur accepte les modalités du Service en se conformant aux différentes étapes suivantes :

- L'Expéditeur accepte les CGU et se connecte sur le Service par le biais de la Plateforme lui permettant de renseigner ou vérifier ses informations personnelles, dont son Adresse Email à laquelle sera envoyée la Notification de dépôt et la Notification de réception d'une LRE. L'Expéditeur doit créer/utiliser un compte sur la Plateforme.
- Il renseigne ou valide les coordonnées du Destinataire.
- Il télécharge ou valide les documents qu'il souhaite intégrer dans la LRE.
- Pour pouvoir envoyer la LRE, l'Expéditeur doit s'authentifier à travers une application d'authentification à deux facteurs « *Google Authenticator* » ou « *free OTP* ».
- Puis, il valide l'envoi de la LRE par le Service.
A compter de la validation de l'envoi de la LRE, les documents intégrés à la LRE ne peuvent plus être modifiés. Ceux-ci sont chiffrés afin de sécuriser l'envoi de la LRE et d'assurer la confidentialité de la conservation.

Une Notification de dépôt est envoyée à l'Expéditeur par mail. L'Expéditeur a la possibilité de consulter la preuve de dépôt dans son compte du Service sur la Plateforme.

Suite à cet envoi, un mail est envoyé à l'Adresse Email du Destinataire fournie et vérifiée par l'Expéditeur.

7.4. La procédure de réception, de refus, ou de non-réclamation de la LRE par le Destinataire

7.4.1. La procédure de réception d'une LRE par le Destinataire

Pour recevoir une LRE, le Destinataire accepte les modalités du Service en se conformant à la procédure suivante :

Le Destinataire reçoit un email lui notifiant qu'une LRE lui a été adressée. Cet email de notification est envoyé à l'Adresse email renseignée par l'Expéditeur. Le Destinataire est invité à se connecter sur la Plateforme pour consulter sa LRE en cliquant sur le lien fourni dans l'email.

Le Destinataire aura **15 jours pour récupérer la LRE. Il est libre dans ce délai imparti d'accepter, de refuser ou de ne pas réclamer la LRE.**

Si le Destinataire désire recevoir la LRE, afin d'accéder au contenu de la LRE et à l'identité de l'Expéditeur, le Destinataire doit prouver son identité auprès du Prestataire et s'authentifier auprès de lui.

En cliquant sur le lien figurant dans le mail de notification, le Destinataire est redirigé vers la page du Service, via la Plateforme, et il lui est demandé d'accepter les CGU en cochant la case : « J'accepte les conditions du Service ».

Il sera tout d'abord demandé au Destinataire de confirmer son identité au travers d'un processus garantissant son identification à un niveau de garantie substantiel, tel que décrit à l'article 6.2.

A la suite de l'identification, pour pouvoir lever la LRE le Destinataire doit créer/utiliser un compte sur la Plateforme et doit s'authentifier à travers une application d'authentification à deux facteurs « *Google Authenticator* » ou « *free OTP* ».

Le Destinataire accepte de prendre connaissance de la LRE et il lui est demandé de cliquer sur le bouton « J'accepte la LRE ».

À la suite d'une identification et authentification réussies, le Destinataire pourra consulter la LRE et voir les coordonnées de l'Expéditeur.

7.4.2. Envoi de la Notification de réception

Dès que le Destinataire accepte la LRE un email de Notification de réception sera envoyé à l'Expéditeur et au Destinataire qui peuvent se connecter sur la page du Service, via la Plateforme, afin de prendre connaissance de la preuve de réception.

7.4.3. La procédure de refus ou de non-réclamation d'une LRE par le Destinataire

A la suite de la réception d'un email de notification invitant le Destinataire à se connecter sur la page du Service, via la Plateforme, pour consulter une LRE, celui-ci est libre, dans un délai imparti de 15 jours, de refuser ladite LRE. Pour se faire, le Destinataire est invité à cliquer sur le bouton « refuser » afin de formaliser son refus et de confirmer son identité conformément aux procédures de vérification d'identité décrites à l'article 6.2.

Dans le cas où le Destinataire ne consulterait pas la LRE dès réception de l'email de notification, des

notifications lui seront envoyées les jours 4, 8 et 12 après la date de commencement du délai de 15 jours. Le Destinataire reste toutefois libre de ne pas réclamer ladite LRE dans ce délai. Lorsque la LRE n'est pas réclamée dans le délai de 15 jours, une notification horodatée est générée et envoyée à l'Expéditeur dans les 24h.

8. CONVENTION DE PREUVE

Le Prestataire a développé des services de gestion de preuve lui permettant de proposer l'envoi de LRE et de constituer un dossier de preuve relatif à l'envoi d'une LRE. Le dossier de preuve créé permet de garantir l'authenticité de l'identité du Destinataire et la réception de la LRE. Il contient l'ensemble des éléments techniques ayant concouru à l'envoi d'une LRE, sa réception, son refus ou sa non-sollicitation.

L'Expéditeur accepte qu'en cas de litige, les Contremarques de temps obtenues par Procédé d'horodatage soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'elles contiennent

9. CONSERVATION DES DOCUMENTS

Conformément à la Règlementation en vigueur, le Prestataire conservera pendant dix (10) ans l'ensemble des documents suivants :

- La preuve de dépôt avec l'empreinte informatique de la LRE ;
- L'empreinte informatique de la LRE ;
- La preuve de réception avec l'empreinte informatique de la LRE ;
- La preuve de refus ou de non-réclamation.

L'Expéditeur a accès aux informations mentionnées au présent article pendant un an. Après l'expiration d'un an l'Expéditeur peut avoir une copie desdits documents sur demande au Prestataire. Passé ce délai, l'Expéditeur n'aura plus accès à ces documents.

10. PREREQUIS TECHNIQUES

L'Utilisateur doit disposer d'une installation technique adéquate dont les caractéristiques minimales requises sont les suivantes :

- un ordinateur connecté à Internet de manière à garantir une utilisation satisfaisante d'un navigateur web respectueux des standards, autorisant l'exécution de modules JavaScript ;
- un smartphone pour l'application d'authentification à deux facteurs « Google Authenticator » ou « free OTP » ;

- une Adresse Email, avec accès permanent aux messages reçus à cette adresse.

L'Utilisateur déclare bien connaître Internet et accepter ses caractéristiques et ses limites, en particulier ses performances techniques et temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou télécharger des informations.

L'Utilisateur déclare et reconnaît que :

- les transmissions de données sur Internet ne bénéficient pas d'une fiabilité technique absolue, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines heures de la journée ;
- tout dysfonctionnement lié à un mauvais fonctionnement ou souci technique des infrastructures utilisées par le Prestataire ou de l'installation personnelle de l'Utilisateur (matériel informatique, connexion Internet...) ne saurait être imputé au Prestataire ;
- les notifications envoyées par email à l'Utilisateur dans le cadre des Services ne sont pas protégées contre des détournements éventuels. Il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant au travers des données échangées.

11. RECLAMATIONS

L'Expéditeur s'engage à transmettre, dans les meilleurs délais, toute réclamation au Service client du Prestataire à l'adresse mail suivante : support@kipmi.com.

Il précisera dans sa demande les erreurs, manquements ou retards constatés, objet de ladite réclamation.

L'Expéditeur reconnaît et accepte que toute réclamation doit être transmise, sous peine de forclusion, dans un délai d'un (1) an à partir de la date précisée dans la preuve de dépôt.

12. RESPONSABILITE

Le Prestataire sera responsable envers le Destinataire selon les règles du droit commun pour tout dommage direct et prévisible de quelque nature qu'il soit.

La responsabilité du Prestataire ne peut être mise en cause par l'Utilisateur que pour des faits exclusivement imputables au Prestataire, la responsabilité du Prestataire étant totalement dégagee pour tous autres faits imputables à l'Utilisateur, tout autre tiers ou faits extérieurs. En cas de mise en cause de la responsabilité du Prestataire, le droit à réparation des préjudices subis par l'Utilisateur du fait de manquements

avérés du Prestataire est expressément limité au remboursement des sommes versées, le cas échéant, par l'Utilisateur au titre de l'utilisation du Service.

Toute action dirigée contre l'Utilisateur par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

Le Prestataire ne saurait être déclaré responsable d'aucune perturbation en dehors de son contrôle, affectant l'utilisation du Service.

L'Utilisateur reconnaît expressément que le Prestataire a, du fait des informations portées à sa connaissance dans le cadre des présentes CGU, satisfait à ses obligations de conseil et d'information concernant les caractéristiques du Service.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable à un cas fortuit ou de force majeure tel que défini à l'Article 12 des présentes CGU.

13. FORCE MAJEURE

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux visés à l'article 1148 du Code civil Luxembourgeois ainsi que par la jurisprudence des juridictions luxembourgeoises selon le pays concerné.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Web Service, la marque, le logo du Prestataire, la charte graphique de la Plateforme et de la page du Service visés par les présentes CGU sont la propriété exclusive du Prestataire qui détient tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle applicables.

En conséquence, l'Utilisateur s'engage à utiliser le Service exclusivement pour ses besoins propres ou ceux de son entreprise.

Il lui est interdit de reproduire, vendre, concéder sous licence, distribuer, céder ou transférer tout ou partie du Service auquel il a accès, sous peine de sanctions civile et pénale.

15. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'Utilisateur est informé que les données à caractère personnel le concernant ne sont recueillies que dans le cadre des présentes CGU et sont traitées pour les finalités suivantes :

- L'envoi d'une LRE
- La réception d'une LRE.

Toutes données à caractère personnel, collectées dans le cadre des présentes CGU ne seront transmises à aucun tiers non autorisé. Elles ne sont

ni cédées, ni vendues, ni partagées, sauf en cas de consentement préalable de la personne concernée.

Seul des tiers autorisés tels que les autorités judiciaires ou administratives, conformément aux exigences spécifiques de fourniture de données obligatoires, pourront accéder aux données à caractère personnel traitées par le Prestataire.

Les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à la mise en œuvre des services et durant la durée légale de prescription.

Pendant cette période, le Prestataire mettra en place tous les moyens techniques et organisationnels en vue d'assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 – aussi nommé « **RGPD** » ou tout nouveau texte applicable qui viendrait remplacer ces textes, (ci-après ensemble : la « **Réglementation Applicable** »), l'Utilisateur dispose :

- d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant.
- d'un droit d'opposition et de suppression de ses données à caractère personnel ;
- du droit de communiquer ses directives concernant le sort de ses données à caractère personnel après sa mort ;
- du droit de solliciter une limitation du traitement .
- du droit à la portabilité de ses données.
- d'un droit à l'oubli et à l'effacement numérique.
- du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNPD.

L'Utilisateur peut exercer ces droits en adressant sa demande avec une copie de sa pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, visa, etc..) au Délégué à la Protection des Données,

- soit **par voie postale** à l'adresse suivante :
DPO – BeYs

46, rue du ressort,
63100 CLERMONT-FERRAND
FRANCE

- soit **par voie électronique** à l'adresse suivante :
dpo@beys.com

16. ENTREE EN VIGUEUR

Les présentes CGU du Service entrent en vigueur à compter de leur acceptation en ligne.

17. MODIFICATION DES CGU

Le Prestataire se réserve le droit d'apporter des modifications aux présentes CGU.

Toute modification entre en vigueur à compter de sa date de mise en ligne, ou le cas échéant à toute autre date qui serait indiquée dans toute condition particulière applicable au Service.

18. INTEGRALITE DES CGU

Les présentes CGU expriment l'intégralité des accords entre les Parties quant à leur objet.

19. DISPOSITIONS GENERALES

19.1. Validité

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes CGU n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

19.2. Renonciation

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes CGU, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes CGU, ni générer un droit quelconque.

19.3. Interprétation

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

19.4. Loi applicable et Juridictions compétentes

En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation, la validité ou l'exécution des Conditions Générales d'Utilisation, la Partie concernée s'engage à le notifier préalablement par lettre recommandée à l'autre Partie. Les deux Parties s'efforceront d'y apporter une solution amiable, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la lettre recommandée. A défaut, les Parties reconnaissent de manière expresse que seule la loi française et les juridictions françaises du ressort de Paris sont compétentes pour toute LRE envoyée par un Expéditeur dont l'adresse de domicile ou siège sociale est situé en France et que seule la loi luxembourgeoise est applicable et que les tribunaux de la ville de Luxembourg sont compétents lorsque l'adresse de domicile ou le siège social de l'Expéditeur se situe dans tout autre pays .
